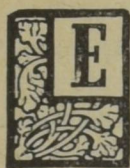


Le trésor de l'oncle Thomas



EN ce temps-là le pain valait trois sous et demi la livre . . .

Thomas Perrin cultivait, à l'Atre Brûlé, un petit clos de trois hectares.

C'était un paysan de haute taille, bâti tout en os et en muscles : une barbe grisonnante taillée en collier adoucissait les angles rugueux de son visage ; des fibrilles rosées zébraient ses pommettes, lui donnant un air junéville. Le regard était vif, mais sans rudesse. Il portait, l'hiver, un feutre à larges bords ; l'été, il se coiffait de grands chapeaux, qu'il confectionnait lui-même en tresses de paille de seigle.

Thomas était le dernier-né d'une famille de quatre enfants. Au trépas du père, l'aîné des Perrin reprit, selon l'usage, la suite du bail de la grande ferme, avec le cheptel et le mobilier d'exploitation. Les deux filles étaient mariées, Thomas venait de rentrer du régiment.

Son aîné, comme les deux beaux-frères, lui proposa alors de le prendre comme premier valet, disant :

— Au bout de quelques années, tes économies te permettront de t'établir à ton tour.

Thomas demanda :

— Et notre mère, que deviendra-t-elle ?

— Mais, en pareil cas, répondit une des filles, la veuve se retire dans une maison. Notre mère vivra du revenu de son clos de l'Atre-Brûlé, ainsi que des fournitures de bois de chauffage, de beurre et d'autres provisions que les enfants doivent assurer.

Thomas protesta :

— Notre mère mourra d'ennui de vivre inactive entre quatre murailles, et elle se chagrinerait d'être à la charge de ses enfants.

— Pourtant, fit l'aîné, c'est la règle.

— L'habitude lui viendra ! dit un beau-frère.

— Mais, suggéra Thomas, elle est encore robuste, ne pourrait-elle s'occuper et vivre sur son clos ?

— C'est impossible ! s'écrièrent ensemble les gendres et le grand des Perrin. Elle ne pourra pas le cultiver seule, et nous avons trop d'ouvrage sur nos terres pour prendre l'engagement d'y aller faire tous les travaux de labour, d'ensemencement et de récolte.

— Eh bien ! s'écria Thomas, ce que vous ne pouvez faire à vous trois, je l'entreprendrai tout seul. Si maman le veut bien, je l'accompagnerai à l'Atre-Brûlé.

La mère Perrin, consultée, se jeta au cou de son brave garçon, et vieillit doucement, sans

changer ses habitudes de fermière. A mesure qu'elle perdit ses forces, Thomas l'aida, puis la suppléa jusque pour les travaux de basse-cour, d'intérieur et de laiterie qui ne sont cependant pas l'affaire des hommes ; il la soigna, la dorlota avec des délicatesses de fille, et lorsqu'elle mourut, ce grand garçon, qui approchait de la cinquantaine, pleura et se trouva désemparé comme un petit enfant.

Les sœurs et la belle-sœur — car l'aîné des Perrin s'était laissé mourir — vinrent trouver Thomas pour le partage.

Le pauvre homme fut effaré. C'était donc vrai que l'Atre-Brûlé pouvait être loti, séparé, vendu . . . qu'il n'y était pas chez lui, . . . qu'il lui en faudrait partir, pour se mettre valet, à cinquante ans ! Car un lopin de terre, s'il permet de vivre sans trop de privations, ne laisse pas de marge pour un gros bénéfice. Thomas n'avait pas cinq cents francs d'avances ou d'économies. Qu'est-ce que cela pour désintéresser trois cohéritiers ?

L'honnête garçon ne songea même pas qu'il aurait pu légitimement réclamer récompense pour son dévouement filial, lui qui avait pendant plus de vingt ans dispensé ses frères d'une rente en argent ou en nature . . . Il supplia seulement qu'on retardât la vente ou le partage jusqu'après son décès — qui ne tarderait guère. Trois hectares : le partage entre les trois héritiers d'alors sera plus facile qu'entre les quatre de ce jour.

Les belles-sœurs consentirent, après s'être quelque peu fait prier, et sous réserve qu'il payerait un bon fermage.

Thomas, rendu défiant par tant d'âpreté au gain, exigea que ces conventions fussent rédigées par écrit, signées et dûment enregistrées.

Il demeura seul, travaillant d'arrache-pied, vivant de peu de chose et s'habillant comme un gueux, ce qui lui valut une réputation de sauvage et d'avare.

Au bout de trois années de cette existence, il se rendit tout joyeux chez sa belle-sœur :

— N'allez-vous point marier votre aînée ?

— Il en est question.

— Cela coûte cher, les trousseaux, le meuble et les diners de noce.

— Surtout en cette année où les pommes de terre ont manqué.

Alors cela vous ferait peut-être plaisir de recevoir un rouleau de louis d'or . . .

— Bien sûr qu'il m'en faudrait . . . mais ça ne tombe pas du ciel !

— Je vous les apporte, si vous voulez me céder vos droits sur l'Atre-Brûlé.

— C'est à voir . . . Ça vaut deux mille francs l'hectare, vous savez, Thomas.